

**Délibération n°220028**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Céline TAFELSKI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Aurélien MAZZONI)

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

**Date de la Convocation** : le 21/06/2022 / **Date d’Affichage** : le 21/06/2022

<b>Nombre de Conseillers</b> : 19	<b>Abstentions</b> : 0
<b>Présents</b> : 16	<b>Vote pour</b> : 19
<b>Votants</b> : 19	<b>Vote contre</b> : 0

**Objet de la délibération :**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2022,

**Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 27 juin 2022*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :  
**de sa transmission en Préfecture le :**  
**de sa publication/de sa notification le :**



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Mairie du Séquestre**

**Utilisateur : Jégo Aurelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D220028
Date de la décision :	2022-06-27 00:00:00+02
Objet :	D220028 approbation PV conseil municipal d 27 juin 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.3 - autres
Identifiant unique :	081-218102846-20220627-D220028-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
081-218102846-20220627-D220028-DE-1-1_0.xml	text/xml	1041
Nom original :		
D220028 approbation PV CM du 11.04.22.pdf	application/pdf	27865
Nom métier :		
99_DE-081-218102846-20220627-D220028-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	27865
Nom original :		
PV du CM du 11.04.22.pdf	application/pdf	1066643
Nom métier :		
99_DE-081-218102846-20220627-D220028-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1066643

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2022 à 15h45min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2022 à 15h45min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2022 à 15h45min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2022 à 15h45min39s	Reçu par le MI le 2022-06-30



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 11 avril 2022 à 20h30

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI.

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Audrey FOULQUIER (pouvoir donné à Céline TAFELSKI)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

**Date de la Convocation** : le 05/04/2022 / **Date d’Affichage** : le 05/04/2022

### 1. CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°220010 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.  
Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote :

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 février 2022.

### **DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions par rapport à ces décisions.

Aucune question n'est formulée.

### 2. PERSONNEL

**Délibération n°220011 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ** (en application de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

*Monsieur Alexis BRU : On va embaucher une personne supplémentaire aux Ateliers pour 4 mois, qui peut être prolongé à 6 mois (2 mois supplémentaires).*

*Monsieur le Maire : Comme chaque année... En 2021 nous l'avions gardé combien de temps ?*

*Monsieur Alexis BRU : 6 mois.*

*Le conseil municipal décide du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 31 Août 2022.*

*Le recrutement peut être conclu pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en cas de nécessité de service le contrat pourra être prolongé de 2 mois entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre 2022. Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique (entretien des espaces verts, du matériel et divers travaux dans les bâtiments communaux) à temps complet.*

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.  
Aucune question n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote :

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

### **Délibération n°220012 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire indique que cette délibération est liée à la mise à jour de tous les statuts des différents agents.

*Madame Aurelle JEGO : Il y a deux collègues qui peuvent monter en grade et passer au grade d'adjoint technique principal première classe ; sachant qu'à chaque fois que l'on fait ça, il faut ouvrir les postes. Il existait déjà un poste de première classe pour Madame M.S., partie à la retraite en juillet 2021 ; depuis le poste n'a pas encore été fermé, c'est pour cette raison qu'il ne faut en créer qu'un seul, et faire monter ces deux agents. Les prénoms ont été mis en rouge pour plus de clarté, mais bien sûr sur la délibération ils seront enlevés.*

*Deux agents répondent aux critères pour un avancement de grade (d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe) au 1<sup>er</sup> Juillet 2022.*

*Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 en créant un poste supplémentaire d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe et en supprimant 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe. Le tableau ci-dessous est adopté :*

***A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022 :***

***FILIERE ADMINISTRATIVE : 2 postes de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe***

***FILIERE TECHNIQUE : 1 poste d'Ingénieur Territorial occupant la fonction de Secrétaire Générale, 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal, 3 postes d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe, 3 postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe, 2 postes d'Adjoint Technique Territorial***

***FILIERE SOCIALE : 1 poste d'Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> Classe des écoles maternelles***

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques.  
Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote :

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

### **3. JEUNESSE**

**Délibération n°220013 : MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DES LOCAUX POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

*Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Cela concerne la mise à disposition des locaux pour le centre de loisirs. Pour le budget de l'association Espace Jeunesse, il est nécessaire de le chiffrer, parce que c'est important pour leur budget et surtout pour la CAF qui le considère comme une subvention ; il faut donc qu'il apparaisse. Vous voyez le calcul, au prorata : l'électricité, le gaz et l'eau.*

*Pour le budget de l'association Espace Jeunesse il est nécessaire de chiffrer la mise à disposition gracieuse des locaux utilisés par le centre de loisirs : bureau du centre, centre de loisirs, cantine, locaux de l'école (sauf classes, bureau de la directrice et salle des enseignants).*

*Pour ce faire, il est pris en compte la totalité des factures 2021 du bureau et du centre, 7/15<sup>ème</sup> des factures de l'école (7 pièces utilisées sur 15) et 111/365<sup>ème</sup> des factures de la cantine (utilisation les mercredis en semaines scolaires et tous les jours pendant les vacances).*

*Le conseil municipal confirme la mise à disposition gracieuse des locaux (Centre de Loisirs, bureau, cantine et locaux de l'École sauf classes et salles des enseignants) à l'association Espace Jeunesse, et dit que l'ensemble des prestations dues pour ces locaux en 2022 correspond à : 5 108 € pour l'électricité, 6 430 € pour le gaz et 2 098 € pour l'eau.*

*Ces prestations seront les mêmes pour 2023 et 2024 et seront recalculées en 2025.*

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.  
Aucune question n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote :

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

#### **Délibération n°220014 : REGLE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire annonce un changement cette année.

*Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : il y a une somme qui est importante sur la coopérative scolaire, qui est de 16 000€. Depuis des années, cette coopérative scolaire était abondée par un montant par élève. Ils n'ont pas fait beaucoup de sorties durant les deux années qui ont précédé (covid). Et surtout, avec la nouvelle directrice, il a été revu dans quel cadre on devait utiliser le budget de la coopérative scolaire ; surtout pas pour payer des bus. La coopérative scolaire doit concerner tous les enfants en même temps. On ne peut pas faire un projet que pour une classe.*

*Du coup, il reste beaucoup d'argent sur la coopérative scolaire. Il a été vu avec la Directrice pour se servir de cet argent pour aménager des choses pour tous les enfants, en particulier pour la bibliothèque. Et tant que la coopérative est excédentaire en fait de plus de 2 000€, on ne donne rien. Par contre, dès qu'ils auront des projets, en fonction de ce qu'ils nous présenteront et du budget, on abondera à cette coopérative scolaire. Par contre, comme il y a plus de frais pour les sorties, on a revu ce que l'on pouvait verser sur les différentes lignes budgétaires.*

*La coopérative scolaire de l'école Marie-Louise Puech-Milhau reçoit une subvention de la mairie chaque année sur la base d'un montant par enfant. Depuis 2016, le montant était fixé à 42€ par élève soit 6426 € en 2021. Le budget de la coopérative scolaire est excédentaire de plus de 16 000 €. Cela résulte d'une part des deux dernières années de période covid où peu de projets ou sorties ont pu être mises en place, mais également du fait que des dépenses qui étaient prises en charge auparavant par la coopérative ne peuvent plus l'être (bus pour les sorties, quelques achats pour les classes...).*

*En accord avec la directrice de l'école, il est donc proposé de ne plus verser de subvention à la coopérative tant qu'elle est excédentaire de plus de 2 000 € mais en contrepartie d'augmenter les lignes du budget communal concernant les fournitures scolaires et les transports.*

*Le conseil municipal décide de ne plus verser de subvention à la coopérative scolaire de l'école du Séquestre tant que son budget sera excédentaire de plus de 2 000 € et dit que dès lors que son budget atteindra un bilan positif de 2 000 € ou moins, une subvention sera de nouveau versée. Le montant sera alors calculé, non plus par enfant, mais en fonction des projets de la coopérative.*

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.  
Aucune question n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote :  
>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**  
Le conseil municipal approuve la délibération.

**Délibération n°220015 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE VERSEE A DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2021-2022 POUR DES ENFANTS SEQUESTROIS EN AGE D'ETRE SCOLARISES ET NE POUVANT ETRE ACCUEILLIS DANS L'ECOLE COMMUNALE**

*Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : régulièrement, on a besoin de verser cette participation au collège Bon Sauveur.*

*Madame Aurelle JEGO : pas au collège, à l'école.*

*Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : oui à l'école et pas au collège. Cette année, il y a eu une enfant accueillie à l'école.*

*Madame Aurelle JEGO : pour les enfants qui ne peuvent pas être accueillis à l'école primaire de par leur état de santé, on participe un peu à leur scolarité et on calcule la participation en fonction des frais que nous coûte un enfant à l'école du Séquestre.*

*Une demande de versement de forfait pour enfants scolarisés hors commune nous est présentée par l'OGEC – Ecole et Collège Bon Sauveur à ALBI.  
Cet établissement accueille cette année, dans une Unité localisé d'Inclusion Scolaire (ULIS), un enfant séquestrois qui, pour des raisons médicales, ne peut être scolarisé à l'école communale.  
L'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation prévoit que les communes de résidence des élèves sont tenues de financer le fonctionnement de l'école privée, lorsqu'elles disposent de capacité d'accueil mais que l'élève fréquente une autre structure pour des raisons médicales.  
Le conseil municipal décide de fixer à 433.50 euros la participation forfaitaire communale par enfant scolarisé en classe de primaire et correspondant à cette situation.*

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.  
Aucune question n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote :  
>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**  
Le conseil municipal approuve la délibération.

#### **4. DOMANIALITE**

**Délibération n°220016 : CONSTITUTION DE SERVITUDES ENEDIS**

Monsieur le Maire indique que cette délibération est la réplique de l'une vue au dernier conseil municipal sur la constitution d'une servitude supplémentaire pour ENEDIS.

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : c'est quelque chose de très classique, une constitution de servitude ENEDIS. Effectivement, quand on enfouit un réseau, il y a une constitution de servitude ; c'est-à-dire qu'on ne peut plus construire dessus, on ne peut rien faire. Donc c'est tout ce qu'il y a de plus normal. Sur Pousse Pisse, c'est la centrale à Tailleferrier. Rien de spécial.  
Monsieur le Maire : rien de particulier, même chose que la fois précédente.*



Diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique en lien avec la centrale solaire Enercoop de Pousse Pisse et les ombrières sur le parking de Tailleferrier (parcelles B 1032 et AL 11) ainsi qu'avec les ombrières sur le parking du stade (parcelle AB 63) :

- la pose d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées B 1032 (commune de Carlus) et AL 11 (commune du Séquestre)

- la pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée B 1032

- la pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée AB 63

- la pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée AB 63

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.

Aucune question n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote :

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

Monsieur le Maire ajoute que l'inauguration de cette centrale aura lieu normalement le 21 mai prochain.

#### **Délibération n°220017 : DEPERISSEMENT DE LA SECTION DE PENDARIÉS**

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : le patus était un morceau de terre en commun qui servait au dépicage, puisqu'avant, les batteurs venaient sur un endroit, ils y installaient la batteuse, avec un peu de pacage pour les animaux. En fait, ce sont des terres qui ne servent plus depuis des années. Quand elles sont enclavées comme ça, elles sont vendues plusieurs fois, mais il est toujours précisé sur les actes notariés qu'il y a cette parcelle. Là, aujourd'hui, on vous propose de la transférer.*

*Monsieur le Maire : je précise que je ne prends pas part au vote parce que le terrain appartient à mon frère. Le projet est relativement ancien ; pour les plus anciens, ils savent que la procédure avait déjà commencé avant l'époque de P.A. qui était propriétaire.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : cela fait au moins trois ou quatre pages sur l'acte notarié. C'est compliqué, on ne trouve plus les propriétaires ; donc on va transférer cette parcelle.*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : par contre, ce n'est pas la "rue" Pendariès ? C'est la rue Pendariès qui descend jusqu'en bas ?*

*Monsieur le Maire : oui.*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : vu qu'il est écrit "chemin" Pendariès. Je ne sais pas si cela change grand-chose sur la délibération. C'est par rapport à la délibération, parce que vu que le chemin de Pendariès n'existe pas sur la commune ;*

*Monsieur le Maire : ce n'est pas "chemin", c'est "rue" de Pendariès ?*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : oui c'est pour ça en fait.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : c'est rue. Comme c'est ancien, c'était des "chemins" à l'époque.*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : c'est pour le notaire, au cas où cela créerait des problèmes.*

*Monsieur le Maire : on regardera s'il faut indiquer "rue" à la place de "chemin". D'autres questions ? Je ne prends pas part au vote.*

*La parcelle cadastrée AN 25 constitue un patus rue de Pendariès dont les propriétaires ne sont pas connus car uniquement indiqués sous le nom de « section de Pendariès »*

*En pratique cette parcelle est un morceau de jardin inséré entre deux parcelles appartenant au même propriétaire. Ce dernier, qui en assure déjà l'entretien depuis très longtemps, se propose de l'acquérir.*

*Le hameau qui existait lors de la création de ce patus n'existe plus car l'urbanisation s'est développée tout autour. Les membres de la section de Pendariès ne sont pas connus, il y a donc un abandon manifeste de cette section par ses membres.*

Le conseil municipal conclut au dépérissement de la section de Pendariès, cadastrée section AN parcelle 25 et demande à Monsieur le Préfet un transfert total à titre gratuit des biens de cette section dans le patrimoine de de la commune.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions.  
Aucune question n'est formulée.

Monsieur le maire procède au vote (**Monsieur POUJADE ne prend pas part au vote**) :

>> **Votes pour : 18 sur 18 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

## **5. SENIORS**

### **Délibération n°220018 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A AGES SANS FRONTIERES POUR LA CREATION D'UNE RESIDENCE PARTAGEE**

*Monsieur le Maire : cette délibération concerne une subvention exceptionnelle à verser à Âges sans frontière pour la création d'une résidence partagée. Vous en avez déjà entendu parler dans plusieurs commissions et plusieurs conseils municipaux. Cette résidence d'habitat partagé doit se situer dans la dernière parcelle à l'intérieur d'ECO2, c'est le 52ème lot de cette parcelle. Depuis un bon moment, on cherchait à avoir, entre ce lot-là ou le lot qui est en face de l'autre côté de la route, un projet à destination des séniors. On a vu plusieurs typologies de projet passer, jusqu'à finir par trouver et sélectionner ce mode opératoire qui est l'habitat partagé. Je ne sais pas si vous avez vu l'avant dernier Cash Investigation sur ORPEA et sur la manière de traiter, ce qu'on appelle la Silver Economie ; si vous êtes resté jusqu'à la fin (23h55), l'émission a pris comme étant un exemple particulièrement réussi de traitement des aînés, c'est Madame ANCILLOTO qui était la dernière invitée de l'émission ; il avait même été évoqué que cette association avait un projet en cours, et c'est le projet qui est là. Un certain nombre d'entre nous ont suivi des formations pour voir comment cela fonctionnait. Nous sommes allés visiter - Bruno, Agnès et Jean-Pierre - celle de Brens ;*

*Madame Agnès BRU : et dernièrement, on était allé visiter celle de Briatexte.*

*Monsieur le Maire : c'est une structure vraiment accueillante ; ce n'est pas une structure médicalisée, pas une colocation non plus, c'est une prestation pour les séniors. Donc j'en viens à l'objet de la subvention : l'économie de ce type de projet passe par soit une mise à disposition du terrain par la collectivité, soit l'octroi d'une subvention. Donc, on a fait quelque chose qui recouvre les deux, c'est-à-dire que ce terrain vaut 138 000 € dans le catalogue de Thémélia et nous allons verser une subvention du même montant à l'Association Ages sans Frontière pour qu'elle réalise son projet.*

*Vous avez ci-joint le modèle de convention. Dans la convention, il y a deux choses importantes à retenir, c'est qu'il y a deux délais : un délai de 2 ans et un délai de 10 ans. Le délai de 2 ans, c'est le temps que l'on donne à Âges sans frontière pour monter le projet, et nous, pour verser une subvention. Dans le budget, vous verrez que l'on a prévu cela cette année ; et si parce que le montage administratif du dossier prend plus de temps, que l'on ait la latitude de 2 ans pour verser cette subvention. Ensuite, la difficulté lorsque l'on met des terrains à disposition, c'est de faire en sorte que les porteurs de projet mènent bien le bon projet dessus ; c'est-à-dire qu'une fois qu'on a vendu à Ages sans Frontière, qu'il n'y mette pas derrière un Fast Food ou quoi que ce soit d'autre. Donc on a mis un délai de 10 ans, durant lequel s'il y avait un changement de destination, il y aurait une obligation de remboursement de la subvention. Voilà donc quel est l'objet de cette subvention et de la convention qui va avec. Est-ce qu'il y a des questions ?*

*Madame Céline TAFELSKI : Madame BRU, lors d'un précédent CCAS, on vous avait posé la question, quand vous aviez évoqué ce projet, si vous alliez réaliser une étude d'opportunité pour connaître les besoins de la population de la commune, mais également des alentours, afin de déterminer le type de structure nécessaire pour répondre à ce besoin. Si dans les communes aux alentours il y avait également des besoins, si oui, quels étaient-ils ? Et connaître aussi les différentes structures d'accueil qui existaient sur le territoire proche. Vous m'aviez dit que ce serait Âges sans frontières qui réaliserait cette étude. Je voulais savoir quels étaient les retours qu'ils vous ont faits ?*

*Si vous avez une idée du nombre d'habitants qui auraient manifesté leur intérêt pour ce type de projet ? Et ensuite, ce n'est pas indiqué dans la convention car c'est certainement un peu tôt, est-ce que les demandeurs d'emploi de la commune seront, non pas privilégiés mais, qu'à compétences égales on pense aux demandeurs d'emploi de la commune ; parce qu'il va y avoir quand même des emplois, même s'ils ne vont pas être nombreux.*

*Monsieur le Maire : Agnès pour la première partie, et pour la deuxième je répondrai.*

*Madame Agnès BRU : la première question était au sujet de l'étude ; en effet elle a été faite, et on a eu un très bon score ; c'est la raison pour laquelle l'Association a répondu être intéressée pour venir au Séquestre, parce que ce score est très bon.*

*Monsieur le Maire : en fait, ce qu'il faut attendre par "score" c'est qu'ils ont comparé plusieurs communes. Ils n'ont pas fait d'étude que sur notre territoire mais sur plusieurs communes. Et donc on est arrivé les premiers.*

*Madame Céline TAFELSKI : mais est-ce qu'ils ont identifié les besoins du coup, en termes de quantité pour connaître le dimensionnement de la structure ?*

*Madame Agnès BRU : cette étude portait surtout sur le positionnement de cette future maison. A savoir combien il y avait de médecins, dans quel périmètre, s'il y avait des hôpitaux, s'il y avait tous les professionnels de santé en fait, et ils nous ont demandé dans quel périmètre se situaient ces professionnels de santé ; ils nous ont demandé les transports en commun, des choses comme ça... C'est ce qui nous a fait avoir un bon score.*

*Monsieur le Maire : le potentiel.*

*Madame Agnès BRU : oui le potentiel. Ensuite, ils ont regardé aussi les besoins sur le territoire bien sûr, parce qu'ils travaillent avec le Conseil Départemental. Ils ont évalué si ce territoire était propice, était central pour des besoins autour. Parce qu'ils nous ont très bien dit que bien sûr, ils ne prendront pas que des gens du Séquestre, ni du périmètre restreint. Il y a peut-être des gens qui vont venir de Carmaux. Ils ne prendront pas que des gens d'ici. D'ailleurs peut-être qu'ils ne rempliraient pas qu'avec des gens des alentours.*

*Monsieur le Maire : en fait, ce qui se passe c'est qu'il y a des gens du Séquestre qui ont des solutions ailleurs. C'est une association. Ce que je comprends c'est que la question est "est-ce qu'il y a des gens du Séquestre susceptibles d'être intéressés ?" : chaque année, quand on fait l'étude avec le club des aînés, il y a deux ou trois demandes spontanées. Sauf qu'une fois que l'on crée ce genre de structure, la demande s'amplifie immédiatement dès que la structure est existante. Je ne sais pas si on l'a dit mais, la structure est faite pour 12 personnes plus 1 c'est-à-dire pour un accueil d'urgence. Il y a 13 chambres. Le besoin de la commune va largement au-delà de ça.*

*Dans les questions, parce que c'est une question qu'on a posée, comment fait-on pour que ce soient les « nôtres » qui passent en premier. Sauf qu'il n'y a pas de règle pour ça. Je reviendrai sur les salariés tout à l'heure. Et puis il y a la question de savoir : qu'est-ce que c'est quelqu'un du Séquestre, par rapport à ce projet ? Je prends un exemple : quelqu'un qui a 80 ans, qui habite la commune et qui veut y aller, cela paraît simple. Maintenant, un couple qui a 50 ans et qui est obligé de s'occuper de ses parents qui sont ailleurs, et qu'ils veulent faire venir ici, la question est « est-ce qu'ils sont ou pas du Séquestre ? » Nous, nous aurions plutôt tendance à dire oui, parce qu'effectivement, pour les familles du Séquestre, c'est un tout autre scénario que d'avoir la personne à deux kilomètres plutôt que de l'avoir à Arthès pour un exemple qu'on nous a donné, ou à Villefranche de Rouergue pour un autre. Donc la question de la localité.*

*Ce qui est très intéressant dans le projet d'Âges sans frontières c'est que, pour monter le groupe initial, ils comptent organiser des rencontres avec des gens qui sont sur le premier périmètre, c'est-à-dire le Séquestre, Carlus, Rouffiac... dès que le permis est accepté et avant même que la maison soit créée, pour faire en sorte qu'il y ait une cohésion.*

*Madame Agnès BRU : de même qu'ils veulent organiser des réunions avec nous-même, des personnes âgées du secteur, et avec des professionnels de santé aussi. Ils ont l'air de vouloir vraiment travailler avec nous, et même avec les associations du village. C'est ce qu'ils nous ont dit. Ils veulent que ce soit interactif, que ces personnes participent à tout, et que même les associations rentrent dans la maison pour proposer des activités.*

*Concernant la question pour les demandeurs d'emploi, ce qu'ils nous ont dit c'est qu'ils formaient leurs personnels. Nous leur avons demandé quel diplôme il fallait pour travailler dans une maison comme ça. Il faut des diplômes type auxiliaire de vie, quelque chose comme ça, ou animatrice.*

*Mais ils préfèrent souvent former les gens, à la manière dont ils souhaitent travailler ; cette méthode se passe bien là où ils sont déjà implantés. Bien sûr que s'il y a des personnes de la commune - j'ai déjà eu une demande d'ailleurs d'une personne qui a un diplôme qui pourrait lui permettre de travailler là - j'ai pris le nom et les coordonnées, je vais en parler à Monsieur et Madame ANCILOTTO, les Présidents.*

*Madame Céline TAFELSKI : voilà, qu'elle puisse être reçue au moins.*

*Monsieur le Maire : la règle générale, et Jean-Pierre fait la même chose, c'est que chaque fois que l'on reçoit une entreprise qui va s'implanter et qui va embaucher, c'est la première chose qu'on leur dit.*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : par rapport au montant de la subvention, comment a-t-elle été calculée ? Et par rapport au terrain qui a été vendu à Thémélia à l'époque, comment cela a été remis à jour et comment cela a été affecté ?*

*Monsieur le Maire : c'est dans le cadre du Compte rendu à la collectivité, c'est-à-dire le prix, c'est le prix qui est fixé par Thémélia. C'est-à-dire que lorsque la ZAC est organisée, il y a un prix qui est fixé pour chaque terrain. Donc ça c'est le prix catalogue, comme il y a un prix catalogue pour tous les terrains qui sont dans la ZAC. Et donc c'est ce montant-là qu'ils vont payer.*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : oui mais Thémélia avait acheté le terrain avant*

*Monsieur le Maire : mais il y a tous les travaux d'aménagement. En fait, je vais faire avec une base 10 et une base 100, c'est-à-dire qu'une société d'aménagements achète des terrains base 10, ils font des travaux à hauteur de 90, et ils revendent 100. C'est ça le principe. Ensuite ils détaillent ça au m<sup>2</sup>.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : mais le prix de la parcelle était au catalogue, même avant la transaction. Il n'y a aucune négociation. C'était le prix affiché comme vous pouvez le voir sur le site de Thémélia.*

*Monsieur le Maire : le prix était fixé bien avant, cela fait 4 ou 5 ans*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : et est-ce que c'est une condition pour qu'Agès sans frontière s'installe, le fait que la mairie rachète le terrain ?*

*Monsieur le Maire : pour tous les porteurs de projets, c'est la base.*

*Madame Agnès BRU : ils nous ont dit clairement que si l'on n'avait rien fait, ils se seraient implantés ailleurs, parce que beaucoup de communes les demandent. Cela faisait partie de la négociation.*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : et les loyers sont calculés comment, par rapport au coût justement de la vie ; je sais que ce n'est pas une structure Ehpad du coup mais, est-ce qu'il y a des choses qu'Agès sans frontière s'engage à faire par rapport aux tarifs qu'ils proposeront ?*

*Madame Agnès BRU : ils nous ont annoncé des tarifs autour de 1 500 € par mois. On a insisté depuis le début pour que ce soit accessible au plus grand nombre bien sûr. Moi j'espérais que ce soit moins cher. Ils ont dit qu'étant donné les prestations qu'ils avaient, ils ne pourraient pas passer à moins de 1 500 € par mois.*

*Monsieur le Maire : en fait, ce qu'il se passe c'est que le prix du terrain, ça induit directement dans le prix de la journée, de la mensualité.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : par contre, à signaler sur le Conseil Départemental, on risquerait de changer le nom quand même, pour une histoire de financement de l'Etat, et cela deviendrait une résidence « inclusive ».*

*Madame Céline TAFELSKI : pour entrer dans le dispositif, c'est ça ?*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : parce que l'Etat rentre plus sur le financement du fonctionnement.*

*Madame Agnès BRU : c'est intéressant pour nous aussi parce que cela permettrait qu'il y ait des personnes âgées mais aussi des adultes handicapés. C'est aussi ce que nous souhaitons je pense.*

*Madame Céline TAFELSKI : il y a une demande importante.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : c'est comme cela que la délibération a été faite, mais sûrement que cela changera, donc je vous l'annonce.*

*Monsieur Michel CUPOLI : dans le cahier des charges, la localisation, c'est bien le terrain au bout du circuit ?*

*Monsieur le Maire : non, ça, c'est la délibération suivante.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : c'est le dernier lotissement sur la droite, où on a aujourd'hui la base de vie du chantier*

*Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a d'autres questions ?*

*Ages sans frontières est une association loi 1901 à but non lucratif, basée dans le Tam à Salvagnac, qui s'engage pour l'activité et la dignité de la personne âgée. Elle a créé un concept alternatif aux EHPAD pour les personnes suffisamment valides : la maison partagée.*

*Le but est de faire cohabiter des personnes âgées au sein d'un même lieu, animé par une gouvemante. Les chambres sont individuelles mais le reste des espaces sont communs. Des animations sont proposées aux résidents.*

*Afin de pouvoir favoriser ces projets destinés aux seniors, les communes ont pour usage de faire don du terrain. La parcelle pressentie pour l'installation d'une maison partagée au Séquestre se situe dans la ZAC Camp Countal dont la propriété est actuellement à Thémélia. Thémélia vendrait le terrain à Ages sans frontières et en contrepartie nous verserions une subvention à Âges sans frontières équivalente aux prix du terrain TTC, soit 138 000 €.*

*Le conseil municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Âges sans Frontières pour permettre la réalisation d'une résidence partagée sur la commune du Séquestre et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association.*

Monsieur le Maire procède au vote

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

## **6. AGRICULTURE**

### **Délibération n°220019 : CONTRAT DE PRET A USAGE**

*Monsieur le Maire : on arrive maintenant à la parcelle au bout du circuit. On a un couple, qui habite déjà la commune, qui a un projet de maraîchage qui fait partie du projet d'agglomération de la SCIC agricole. Ce projet de SCIC agricole avance. De son côté, l'agglomération avance de son côté, avec une étude qui va être commandée d'ici la fin d'année. En préfiguration de ça, ces deux jeunes, qui ont moins de 30 ans, souhaitent commencer à exploiter à des fins agricoles. Notamment Monsieur TISSOT car Madame VUILLAUME s'installera un petit peu plus tard, avec des poules pondeuses (certainement en lien avec la centrale photovoltaïque, mais ça, nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard). Ils souhaitent donc exploiter la parcelle qui est en rouge, moins les parties bétonnées qui servent pour les dépôts des ateliers bien évidemment. Nous sommes en discussion avec la ville d'Albi au sujet du petit triangle sur la gauche de cette parcelle, car il se trouve que dans l'historique des découpages successifs, ce triangle appartient à la ville d'Albi. L'adjoint de la ville d'Albi, également vice-président de l'Agglo, Monsieur Jean-Michel BOUAT, m'a dit ne pas savoir encore comment faire pour un si petit morceau de parcelle. Nous, pour la partie qui nous concerne, on va faire un commodat et faire en sorte de leur mettre cela à disposition. Ces personnes sont également en négociation avec Thémélia pour venir habiter dans la partie où il va y avoir des Tiny houses ; ils vont avoir une Tiny house. Comme ces terrains ne seront pas disponibles avant au moins un an, on leur a proposé de pouvoir implanter leur Tiny house sur place, pour habiter et travailler au même endroit. Accessoirement, depuis quelques semaines, on s'est rendu compte que cela allait nous aider à surveiller les dépôts sauvages qui ont lieu sur la partie complètement à droite, sur la parcelle près du circuit. On a six camions qui sont allés déposer illégalement à cet endroit-là.*

*Est-ce que sur cette délibération, sur le commodat, il y a des questions ?*

*Monsieur Aurélien MAZZONI : c'est à l'endroit où il y a l'ancienne station d'épuration ?*

*Monsieur le Maire : c'est ça. En fait c'est la partie où il y a des arbres.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : et il y a un accès circuit, pour la sécurité.*

*Monsieur le Maire : d'autres questions ?*

*Monsieur Steeve TISSOT et Madame Julie VUILLAUME aimeraient installer une activité de maraîchage sur la commune. La parcelle cadastrée section AR n° 49, d'une contenance de 5 525 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune et située au sud-ouest du circuit, proche du hameau de la Bondancie, pourrait accueillir leur projet.*

*Le prêt à usage ou « commodat » est une formule souple qui permet à un propriétaire de mettre un bien foncier gratuitement à disposition d'un exploitant, le propriétaire pouvant reprendre son bien à la date fixée dans le contrat ou à chaque échéance du contrat.*

*Le conseil municipal mandate Monsieur le maire pour signer le contrat de prêt à usage pour la parcelle cadastrée section AR n° 49, sis « Bondancie », pour une contenance de 5 525 m<sup>2</sup>.*

Monsieur le Maire procède au vote  
>> Votes pour : 19 sur 19 votants  
Le conseil municipal approuve la délibération.

## **7. SOLIDARITE UKRAINE**

### **Délibération n°220020 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE**

*Monsieur le Maire : dans cette délibération, il y a une modification - je ne sais pas si vous l'avez tous - il y a une erreur de chiffrage. Beaucoup de communes se sont posées la question de voir comment aider l'Ukraine face à ce qui se passe depuis maintenant un mois et demi. Et donc ce qui est proposé, c'est en accord avec ce que fait l'Association des maires qui a proposé à l'ensemble des communes du département une procédure qui consiste à passer par une structure qui s'appelle le FACECO, qui a été créée pour intervenir dans le cadre de conflits et qui dépend directement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le montant que je souhaite vous proposer est de l'ordre de 1€ par commune, et pas 1,50€ comme c'est indiqué ;*

*Madame Aurelle JEGO : par habitant.*

*Monsieur le Maire : 1€ par habitant, pardon, et pas 1,50€ ; et donc de fournir une subvention de 2 000 €. Je ne sais pas s'il y a des questions ?*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : sur les autres collectivités, c'est à peu près ce que l'on donne.*

*Monsieur le Maire : des questions ?*

*Le FACECO, créé en 2013, est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) qui permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO – « Action Ukraine » a été activé par le Ministère le 1<sup>er</sup> mars 2022 afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.*

*Il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, en faisant un don de 2 000 € (équivalent à environ 1 € par habitant du Séquestre).*

*Le conseil municipal décide de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine par le versement d'un don de 2 000€ au FACECO – « Action Ukraine »*

Monsieur le Maire procède au vote  
>> Votes pour : 19 sur 19 votants  
Le conseil municipal approuve la délibération.

## **8. BUDGET**

### **Délibération n°220021 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR M. ROBERT, RECEVEUR**

*Monsieur le Maire : première délibération, c'est l'approbation du compte de gestion dressé par le Receveur, Monsieur ROBERT. Avec dans cette délibération, des titres de recettes émis pour 526 000 €, je vous passe les centimes, sur la section d'investissement, avec 506 000 € de mandats émis ; ce qui fait un excédent de 19 952 € ; et pour la section de fonctionnement, des titres de recettes émis pour 1 437 000 €, pour des mandats émis d'1 470 000 €, soit -32 000 €. Donc ce qui fait que l'ensemble des sections est en déficit de 12 136,56 €, montant que je vous donne en entier. C'est l'approbation des comptes qui sont fournis par le Receveur, c'est pour cela que je vais un petit peu vite là-dessus. Est-ce qu'il y a des questions ?*

*Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Monsieur le Maire procède au vote

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal approuve la délibération.

#### **Délibération n°220022 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès BRU pour le compte administratif et indique que pour les raisons administratives il ne prendra pas part au vote.

Madame Agnès BRU présente les chiffres du compte administratif.

<i>Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 dressé par la commune et présentée par Mme Agnès BRU, première adjointe :</i>				
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISE 2021</b>	<b>1 468 332.48 €</b>	<b>1 436 243.82 €</b>	<b>506 692.84 €</b>	<b>526 644.94 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 32 088.66 €</b>		<b>+ 19 952.10 €</b>	
<b>RESULTAT 2020 REPORTE</b>	<b>+ 263 491.04 €</b>		<b>+ 347 272.41 €</b>	
<b>RESULTAT TOTAL</b>	<b>+ 231 402.38 €</b>		<b>+ 367 224.51 €</b>	
<b>RESTES A REALISER (montants engagés en 2021 mais payés ou perçus en 2022)</b>			<b>57 072.00 €</b>	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>+ 231 402.38 €</b>		<b>+ 310 152.51 €</b>	

Le Maire ne prend pas part au vote.

*Madame Agnès BRU : y a-t-il des questions ? Des votes contre ?*

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve la délibération.

#### **Délibération n°220023 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021**

*Monsieur le Maire : la délibération suivante consiste à affecter le résultat du fonctionnement de 2022, donc de -32 088,66 €, comme on l'a vu tout à l'heure. Les résultats antérieurs étant de 263 491,04 € je vous propose que l'on réaffecte le résultat de l'exercice au nouvel exercice. Comme il n'y a pas de dette sur le solde d'investissement, le report en fonctionnement est de 231 402,38 €. Est-ce qu'il y a des questions sur l'affectation du résultat ?*

<i>Le Conseil Municipal décide que la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 (231 402.38 €) sera affecté en recettes de fonctionnement dans le Budget Primitif 2022.</i>
---

Monsieur le Maire procède au vote

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal approuve la délibération.

#### **Délibération n°220024 : FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2022**

*Monsieur le Maire : on va passer maintenant à des choses qui sont un peu plus à discuter. En préambule, je voulais dire deux ou trois choses, les lignes directrices par rapport à ce qui a présidé à la mise en place de ce budget ; il y a des choses qui ont été vues dans les différentes commissions.*

*Ce qui est en train de se passer, vous l'avez peut-être repéré dans vos entreprises, dans votre vie privée, c'est qu'il y a une augmentation des coûts et une inflation qui est relativement importante. Vous verrez tout à l'heure lorsqu'on regardera les différents coûts. Sur le seul poste énergie, on a une facture qui passe de 60 000 € à 90 000 €. Demain, à l'agglomération, on va voter une augmentation qui est à peu près du même ordre et cela représente 1 million d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires. En même temps, nous allons subir cette inflation mais nos habitants aussi. Donc on s'est dit que nous allions nous organiser pour faire en sorte de ne pas avoir, pour la 5e année consécutive, d'augmentation d'impôts.*

*Le budget fonctionnement en recettes et en dépenses, et le budget investissement - je vais y venir un petit peu plus tard - ont été organisés pour qu'on vous propose un taux inchangé sur la commune.*

*Dans le même temps, ce qui nous aide mais qui n'aide pas les habitants, c'est qu'il y a une modification du taux par l'État [augmentation de la base de calcul à partir de la valeur locative cadastrale].*

*Et puis plus fortement, comme il s'est pas mal construit sur la commune, nous avons une augmentation de l'assiette de l'ensemble de ce qui est imposable. Ça, c'est le premier principe, qui donne un peu la règle pour les recettes de fonctionnement.*

*Nous sommes aussi rentrés dans le détail avec la commission Associations sur les différentes associations et la manière de les subventionner. Cette année, on a été surpris de voir ce qui s'est passé dans la presse avec un emballement sur la manière dont les subventions étaient attribuées dans les grandes villes ; cela a commencé avec Toulouse, puis cela a continué avec Albi ; on s'est rendu compte que dans ces très grandes structures, il n'y avait pas de critères d'attribution des subventions, alors que cela fait maintenant plus d'une dizaine d'années que Jean-Marc travaille à des critères objectifs pour les associations sportives. On a regardé toutes les associations une par une, et avec une attention particulière car cela fait plusieurs budgets consécutifs où la vie des associations est impactée par le COVID. Nous avons surveillé les besoins des unes et des autres en fonction de projets qui peuvent être soit des projets linéaires, soit des projets une fois dans l'année, genre le comité des fêtes ou le vide grenier, donc avec des situations à prendre au cas par cas.*

*Enfin, un autre aspect est l'investissement. Avant de rentrer dans le détail (l'investissement principal de l'année c'est la réfection du Quartz, mais on va également acheter des jeux pour les enfants, un city stade et d'autres investissements) la question qui se posait à l'Agglo, à la commission Urbanisme et Travaux, c'est de voir comment les communes pouvaient participer à l'effort de relance de l'ensemble de l'Agglo. En clair, l'Agglo et la très grande majorité des communes sont très peu endettées. Je donne le chiffre de manière arrondie : le Séquestre est endetté à 250€ par habitant ; la moyenne de la strate c'est 700. A l'agglomération, la durée de remboursement des emprunts, c'est 2 ans et demi. Il a été dit qu'il fallait modifier la nature des investissements et il nous a été demandé de voir comment rehausser le niveau d'endettement des communes pour faire en sorte d'engendrer plus de travaux. Je vais vous expliquer la stratégie que l'on a retenue. D'une part, parce que cela commence quand même par l'agglo, l'Agglo a décidé d'investir 25 millions d'euros par an à la place des 17 millions d'euros qu'elle investissait chaque année. En elle-même, elle donne l'exemple en mettant 8 millions d'euros de plus d'investissements chaque année dans son budget. Dans cette partie-là, dans les quatre budgets du mandat, c'est-à-dire dans les 100 millions qui vont être investis, il y en a 10% qui vont aller vers les communes, une sorte de subvention de l'Agglo en direction des communes. C'est calculé au prorata du nombre d'habitants, à quelques fractions près, ce qui fait que nous, sur les 10 millions qui vont être affectés aux communes - alors bien évidemment, il y a pas loin de 7 qui vont à la ville d'Albi, c'est normal, lié à la démographie de chacune des communes - nous, nous allons recevoir de l'ordre de 225 000 €.*

*On s'est donc dit qu'on avait la possibilité de passer l'endettement par habitant de 250 à 500€ dans les 3 ou 4 ans qui viennent ; ce qui veut dire que cela nous donne une capacité d'investissement de 450 000 €. Pour cela on a plusieurs biais, on peut faire 450 000 € cette année ou faire 150 000 € sur 3 années successives. C'est plutôt ce que l'on a retenu et proposé en Commission, c'est à dire faire un emprunt de 150 000 € chaque année pour contribuer à faire plus d'investissements.*

*Dans le montant du budget, la somme des emprunts de l'année atteint 479 000 €, parce qu'il y a également un crédit relais le temps de toucher les subventions (pour les travaux du Quartz). Donc il y a 2 prêts dans le budget de cette année : un prêt long terme (on va voir sur combien d'année on va le négocier) qui sera de 147 000€, et un emprunt qui correspond au montant des subventions pour financer le programme entre le moment où on fait les travaux, on paye, et le moment où ces subventions arrivent, parce qu'elles arrivent de plus en plus tard.*



Et avec aussi, je ne sais pas si on l'a intégré ou pas, une variable sur ces travaux prévus au Quartz, car lors de la commission d'appel d'offres la semaine dernière, on a eu la surprise d'avoir un chantier 10% moins cher que le prix du marché. C'était la bonne surprise ; c'était le premier chantier depuis plus d'un an que l'architecte avait avec un prix en deçà de l'estimation.

Voilà pour l'introduction.

Est-ce qu'il y a des questions déjà par rapport à ça, donc :

1- concernant le fonctionnement : pas de changement de taux d'imposition communale ; les associations, on y reviendra après dans le détail

2- la logique d'investissement qui est de dire qu'on va vers un horizon d'endettement de 500€ par an, mais avec des étapes.

Il n'y a pas de délibération mais par contre il peut y avoir des questions...

Monsieur Jean-Charles BALARDY : je rappellerai juste que même si on n'augmente pas les impôts, on peut avoir la part communale qui augmente, du fait de la base. Il faut toujours faire attention. Même si on n'a pas augmenté le taux, si la base augmente, automatiquement l'administré paye plus que l'an dernier.

Monsieur le Maire : en fait, les plus mauvaises surprises, c'est la personne qui n'a pas déclaré sa piscine, qui loue et qui se retrouve avec plus d'impôts à payer.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : cela ne fait pas de grands écarts, mais ça peut arriver. Cela peut modifier la valeur de base.

Monsieur le Maire : on précise bien : c'est le taux qui ne bouge pas, c'est l'objet de la première délibération. Est-ce que par rapport à cette délibération qui consiste à conserver le même taux, il y a des questions ?

Le maire rappelle que depuis 2021, et suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière des communes intègre l'ancien taux départemental (« taux de référence »), et qu'en contrepartie l'Etat vient ponctionner la part des recettes supplémentaires qui correspondait à cette part départementale. Pour cette année, il est proposé une nouvelle fois de ne pas augmenter les impôts dont le taux n'a pas été modifié depuis 2018.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le taux des taxes d'imposition pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (« taux de référence ») : 44.89 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.58 %

Monsieur le Maire procède au vote

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

## **Délibération n°220025 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Monsieur le Maire : on l'a vu en commission. Deux personnes ne prendront pas part au vote, Messieurs CUPOLI et MAZZONI, en tant que présidents d'association. Jean-Marc, est-ce qu'il y a des remarques que tu veux faire par rapport à une ou deux subventions dont on a parlé un peu plus dans la commission ?

Monsieur Jean-Marc NADAL : oui, il y a une association sportive, Vita Détente, qui n'a pas demandé de subvention cette année. Et il y a une nouvelle association, l'Institut Wudang Paï, qui a fait une demande de subvention, c'est la subvention de démarrage la première année, 250 € comme toute association qui fait une première demande.

Il est à noter qu'on retrouve à peu près le niveau d'avant covid, on s'aperçoit que finalement les associations se portent bien, cela veut dire qu'elles ont retrouvé un bon niveau d'activité, d'adhérents etc ; une bonne reprise cette année pour eux ; ce n'est pas vrai pour toutes, mais globalement ça se passe très bien.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : quelques mots sur les associations d'animation. Là-aussi il y a un retour à la normale après deux années difficiles. Il ressort des entretiens individuels avec les dirigeants associatifs, la liste des demandes de subvention de fonctionnement que vous avez dans cette délibération (les Aînés Ruraux, les Anciens combattants, les Danses Traditionnelles, le Comité des fêtes, Familles rurales).

Certains n'ont pas demandé de subvention, parce que les activités n'ont pas repris, je pense à Amour de Musette par exemple. Quoi qu'il en soit, même s'ils n'ont pas demandé des subventions - je pense aussi à Amitié franco-polonaise, Séquestre village et Chorale OCCEA - il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours le système de subvention en nature : les associations, pour la plupart, bénéficient des locaux communaux. Cela fait l'objet également d'un imprimé, d'un entretien pour faire le point de l'utilisation de nos espaces communaux.

Pour le Comité des fêtes, retour après deux années d'absence de la fête du village, avec un peu plus d'orchestres et il y a la sécurité qu'il faut prendre en compte (parce ce qu'on s'y est engagé depuis deux ans) cela s'élève déjà à 3 100 €. Effectivement, c'est une subvention qui peut paraître assez énorme.

Monsieur Jean-Marc NADAL : juste un petit mot là-dessus. On a fait deux entretiens avec le Comité des fêtes pour essayer de cibler réellement le montant dont ils ont besoin comme ils ont demandé une augmentation de subvention. On va donc faire un bilan juste après la fête, pour voir exactement ce dont ils ont besoin et s'ils sont en difficulté ou pas, qu'on juge si c'est correct ou pas. Et l'an prochain, on va essayer aussi de regarder cet aspect sécurité, puisque qu'une partie de la subvention va pour sécuriser la fête pour que les familles puissent venir en toute tranquillité. Donc on discute avec eux pour cibler au plus près ce dont ils ont besoin réellement.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : on est au plus près des associations, à leur écoute effectivement. On se tient à disposition, en restant vigilant sur les deniers publics.

Monsieur le Maire : par rapport au Comité des fêtes, ce que je comprends c'est que 4 500 € c'est un montant maximum, et qu'en fait, en fonction de la négociation, on verra. C'est pour ne pas avoir à prendre une autre délibération si jamais il n'y avait pas eu un versement suffisant.

Un mot, Aurelle, sur Espace Jeunesse ?

Madame Aurelle JEGO : juste pour dire que je me suis trompée dans la délibération, je ne sais même pas d'où j'ai sorti ce montant-là, parce que depuis un bon moment, Espace Jeunesse a demandé 40 000€ pour l'année.

Monsieur le Maire : vous n'avez pas à vous justifier.

Madame Aurelle JEGO : c'est juste pour expliquer que je l'ai barré, parce qu'il y a quand même une grosse différence. Pour mémoire, à chaque fois dans l'année, on paie 90% de la subvention demandée, et les 10% restants l'année suivante. C'est pour ça que pour ceux qui participent aux réunions d'Espace Jeunesse, ce n'est pas exactement le même montant que ce qu'annonce l'Association dans son budget. Cette année, il était équilibré, il n'y a pas eu le reliquat des 10% de 2021.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : juste ce que je peux dire c'est que sur le modèle des critères de subventions, j'ai deux communes - Saint-Sulpice et Bout du Pont de l'Arn - qui nous l'ont demandé.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Michel CUPOLI et Aurélien MAZZONI, en tant que Présidents d'association, ne prennent pas part au vote.

Les associations suivantes n'ont pas demandé de subvention cette année : Vita Détente, Amitié Franco Polonaise, Amour de musette, Le Séquestre Village, Chorale OCCEA, Garage solidaire (GAST)

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :

Associations sportives : Basket Club Le Séquestre : 880 €, Judo Club Le Séquestre : 880 €, La Mygale Le Séquestre Football : 1 560 €, La Mygale Volley Ball : 1 160 €, Quilles de 8 : 800 €, Tennis Club : 960 €, BCAS (Club de bowling) : 680 €, Tir à l'arc : 560 €, Crazy Squash : 560 €, Institut Wudang Pai : 250 €

Associations d'animation : Aînés Ruraux – Génération Mouvement : 880 €, Anciens Combattants : 250 €, Danses traditionnelles : 250 €, Comité des Fêtes : 4 500 €, Familles Rurales : 580 €

Autres associations : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : 10 €

Association faisant l'objet d'un conventionnement spécifique : Espace Jeunesse (gestion du centre de loisirs) : 36 000 €, Espace Jeunesse (pour Chantiers Jeunes) : 3 500 €

Monsieur le Maire procède au vote

>> **Votes pour : 17 sur 17 votants (Messieurs CUPOLI et MAZZONI ne prennent pas part au vote)**

Le conseil municipal approuve la délibération.

## **Délibération n°220026 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ESPACE JEUNESSE POUR UNE AVANCE REMBOURSABLE**

*Monsieur le Maire : Espace Jeunesse, chaque année a besoin d'une subvention, le temps que la CAF verse ses fonds. En fait par cette avance, on joue un peu le rôle de banquier. Rien de particulier par rapport aux autres années ?*

*Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : non mais c'est surtout que cette année, ils risquent d'être encore plus en difficulté, puisqu'avant c'était nous qui recevions une subvention par le biais du contrat Enfance Jeunesse, et là maintenant, il est versé directement à l'Association. Donc s'ils ne leur versent pas, cela va leur faire un sacré trou. C'est pour cela qu'on essaye d'anticiper et de leur mettre une somme qui équivaut à la subvention que leur verse la CAF.*

*Madame Aurelle JEGO : sachant que ce sera fractionnable et à la demande ; peut-être qu'on ne le versera pas, ce sera en fonction de leur trésorerie.*

*Monsieur le Maire : des questions ?*

*L'association Espace Jeunesse peut être amenée à rencontrer des difficultés de trésorerie suite au retard de paiement de la CAF du Tam. Afin de lui permettre de faire face aux dépenses nécessaires, il y a lieu de proposer le versement d'une avance remboursable de 50 000 €, fractionnable, à l'association.  
Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention passée entre la commune et l'association Espace Jeunesse pour une avance remboursable d'un montant de 50 000 €.*

Monsieur le Maire procède au vote

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

## **Délibération n°220027 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

*Monsieur le Maire : je vous rappelle la règle, ce que l'on vote chaque chapitre. Les chapitres, vous les repérez, ce sont les lignes grisées. Vous avez malgré tout dans la présentation le détail de chacun des sous-articles. On est disponible pour répondre à toutes les questions, y compris même pour vous envoyer des documents ultérieurement si vous voulez des choses plus détaillées.*

### **- Dépenses de fonctionnement**

#### **Chapitre 11 – Charges à caractère général**

*Dans l'esprit, par rapport à ce qui avait été budgété en 2021 (408 700 €), en gros, ce que l'on fait passer dans la modification c'est uniquement la charge supplémentaire que représente l'énergie, c'est-à-dire un peu plus de 30 000 €, 33 000 € exactement. A 2 000 € près, c'est le même budget que l'on prend globalement.*

*A l'intérieur d'un chapitre - je le dis pour celui-là mais c'est vrai pour tous les autres - on peut passer de l'un à l'autre sous-chapitres à l'intérieur [articles], sans avoir à prendre de nouvelles délibérations ; donc c'est pour cela que l'on va directement au chapitre pour dire si l'on est d'accord ou pas pour ce total-là. Ensuite, vous avez pour 2021 la somme de ce qui a été dépensé. Normalement il n'y a pas de surprise parce que vous avez dû voir passer ça dans les délibérations ou dans les décisions prises en début de conseil de l'ensemble des conseils municipaux. Mais s'il y a besoin d'une explication, il n'y a pas de souci.*

*Sur cette explication, est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ?*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : pour voir d'autres budgets de collectivité, je n'ai jamais vu un budget aussi bien expliqué, avec des explications pour chaque ligne.*

*Madame Céline TAFELSKI : cela existe ailleurs, mais c'est très bien en effet.*

*Monsieur le Maire : entre ça et la note de synthèse que rédige Madame JEGO, on a des qualités de documents qui nous permettent de travailler dans le confort.*

*Chapitre 11, est-ce qu'il y a des questions particulières ? Encore une fois, sur des questions techniques on peut vous répondre ultérieurement si besoin.*

### **Chapitre 12 – Charges de personnel**

*Monsieur le Maire : Les charges de personnel, on essaye de les conserver. Le plus de cette année, c'est qu'il y a les agents recenseurs qui entrent dans cette dépense-là. En gros, la différence entre les 717 000 € et les 722 000 €, à 1 000 € près, c'est la charge des agents recenseurs.*

*Madame Aurelle JEGO : il y a aura aussi peut-être la revalorisation du point d'indice...*

*Monsieur Michel CUPOLI : Juste une chose : on est toujours en relation avec Grand Popo ?*

*Monsieur le Maire : non. Je ne sais pas si vous vous rappelez, l'an dernier on avait indiqué que l'on souhaitait se désengager. L'an dernier, on avait laissé le budget global, et l'on avait indiqué que l'on verserait que la moitié pour faire en sorte d'avoir une liaison. On a versé la moitié et cette année, on ne verse plus de subvention à Grand Popo. On a une moindre maîtrise, pour tout dire, de ce qui se passe là-bas.*

*Monsieur Michel CUPOLI : parce qu'on a un jeu de maillots à leur donner...*

*Monsieur le Maire : ça, cela va toujours pouvoir se faire ; je ne sais pas s'il est prévu pour Claudine de repartir l'an prochain, mais c'est par ce biais-là que ça passe. J'ai noté.*

*Ok pour le chapitre 12 ? Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?*

### **Chapitre 14 – Atténuations de produits**

*Monsieur le Maire : Le chapitre 14, sur les atténuations de produits, là il n'y a rien de particulier.*

### **Chapitre 22 – Dépenses imprévues de fonctionnement**

*Monsieur le Maire : Les dépenses imprévues de fonctionnement, c'est ce qui sert à équilibrer les deux.*

### **Chapitre 23 – Virement à la section d'investissement**

*Monsieur le Maire : Cette année, il y a une explication à faire sur le passage de 155 000 € à 50 000 €, c'est parce qu'on verse dans la partie fonctionnement les 138 000 € d'Agés sans frontières, et donc on ne peut pas retrouver deux fois ce montant-là. La différence de montant vient de là.*

### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections**

*Monsieur le Maire : le chapitre 042, ce sont les dotations aux amortissements, c'est inchangé.*

### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

*Monsieur le Maire : Là il y a une différence qui vient principalement de la cotisation de retraite des élus. J'explique : ce n'est pas que l'on ait pris un coup de vieux, ce n'est pas que l'on est en train de modifier ici les règles, mais par contre - et cela concerne tout le Conseil municipal - il y a un biais qui fait que si l'on quitte ces mandats, si on veut obtenir une retraite, il y a une partie qui peut être captée en capitalisation. Comme il y a des indemnités pour tous les élus, il y a un calcul qui fait que si tout le monde demandait ça en sortant en même temps, il faudrait provisionner un budget complet de 60 000 €. Ce ne sont donc pas des sommes si anecdotiques. Ce que j'ai proposé, c'est que chaque année on prévoit cela dans le budget, en fonction des gens qui peuvent demander à tout moment (ce sont des décisions personnelles qui ne passent pas par le conseil municipal) J'ai également demandé aux services de faire le calcul pour chacun d'entre vous, pour comprendre comment cela pourrait vous concerner chacun. Donc, c'est la modification du chapitre 65. Sinon, après tout est inchangé.*

### **Chapitre 66 – Charges financières**

*Monsieur le Maire : c'est pareil.*

### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

*Monsieur le Maire : pareil, rien de particulier.*

### **Chapitre 68 – Provisions**

*Monsieur le Maire : les provisions, là, vous allez voir que cette année, on va contribuer à la SEM Thémélia. Donc plutôt que de prévoir une réserve de 100 000 €, on va verser un montant de 57 000 €.*

*Monsieur le Maire : Est-ce que par rapport à l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement, dont vous allez voir qu'elles vont être équilibrées en recettes de fonctionnement, est-ce qu'il y a des questions ? S'il y a des questions techniques, n'hésitez pas à les poser, on ne vous répondra pas forcément ce soir.*

Monsieur Aurélien MAZZONI : dans le chapitre 67, pourquoi on passe de 5 000 € en 2021 à 144 000 € sur 2022 ?

Madame Aurelle JEGO : c'est la subvention exceptionnelle à Âges sans Frontière.

Monsieur le Maire : des questions, des abstentions, des votes contre pour ces différents chapitres de dépenses de fonctionnement ? Je vous remercie.

### **- Recettes de fonctionnement**

Monsieur le Maire : la même chose sur les recettes

#### **Chapitre 2 – excédent antérieur reporté de fonctionnement**

Monsieur le Maire : donc on reprend l'excédent antérieur reporté (c'est la première ligne).

#### **Chapitre 13 – Atténuation de charges**

Monsieur le Maire : Ensuite, les atténuations de charges principalement, ce sont les remboursements qu'on a sur nos différents agents. On a depuis de nombreuses années, un personnel qui est absent en longue maladie ; ces remplacements sont pris en charge ; ce sont des frais de personnel qu'on retrouve par ailleurs et qui sont atténués, les charges sont atténuées dans ce chapitre-là.

#### **Chapitre 42 – Opérations d'ordre entre sections**

Monsieur le Maire : alors pourquoi il y a 21 000 € en 2021 et cette année il y a zéro ? C'est parce qu'il y aura une décision modificative quand on décidera que des investissements réalisés par nos employés rentreront dans le patrimoine de la commune. Je ne sais pas si vous vous rappelez de ça, c'est une délibération qu'on prend chaque fin d'année. Ces opérations qui sont neutres, ce sont des montants que l'on inscrit au patrimoine de la commune, qui correspondent à des travaux qui sont faits par les agents communaux.

#### **Chapitre 70 – Produits de service**

Monsieur le Maire : on trouve ici les locations du Quartz, les locations de la salle de sport, on retrouve également bien sûr la recette liée à la cantine. Donc globalement, sur l'année, il y a un passage de 102 000 € à 88 000 €. Mais, si vous regardez bien ce qui a été réalisé en 2021, on a réalisé que 73 000 € parce qu'il y a une soultte qui n'a pas été encore versée, qui est liée à l'ombrière photovoltaïque du Quartz qui n'avait pas encore été réalisée. Ce sera courant de cette année, on l'espère. En dehors de cette différence liée à cette opération exceptionnelle, il n'y a pas beaucoup de différence.

Madame Aurelle JEGO : il y a aussi la facturation cantine qui pèse, puisqu'il y a la cantine à 1€, et que l'aide de l'État n'est pas dans ce chapitre-là mais dans le chapitre 74.

#### **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

Monsieur le Maire : sur les impôts et taxes, là, c'est la conséquence directe de la délibération que l'on a prise il y a quelques minutes. Il y a une augmentation de nos produits qui, on pourrait dire, nous permet de juguler l'inflation, y compris l'inflation énergétique que l'on a encaissée cette année.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : ils seront fiables cette année les 671 000 € ?

Monsieur le Maire : en effet on espère que les chiffres fournis par l'administration seront fiables, parce que l'an dernier, il y a eu plusieurs gros écarts entre ceux qui avaient été annoncés par l'Administration fiscale et ce qui a été versé.

#### **Chapitre 74 – Dotations et participations**

Monsieur le Maire : en fait, on retombe sur un chiffre assez proche de celui qu'on a réalisé cette année. Tout en sachant qu'il y a quand même une modification cette année dans la manière dont l'argent passe entre nous, la CAF, et Espace Jeunesse. Aurelle, pouvez-vous nous expliquer la mécanique qui change cette année peut-être ?

Madame Aurelle JEGO : comme l'expliquait tout à l'heure Marie-Thérèse, en fait, il n'y a plus de Contrat Enfance Jeunesse ; donc le CEJ qui était de 52 310 € chaque année, est maintenant directement versé aux structures. Pareil pour la crèche, avant le SIVU le touchait, maintenant c'est directement versé à l'UMT. Donc forcément la subvention à l'association est moindre.

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : est-ce qu'ils paieront plus facilement qu'à la collectivité ?*

*Madame Aurelle JEGO : pour l'instant, ça se passe plutôt bien en fait, et peut-être que justement on n'aura pas besoin de leur faire l'avance, parce que la CAF est plus réactive.*

*Monsieur le Maire : ce qu'il y a de terrible c'est que, quand on les a vu il y a 2 ou 3 ans, ils nous ont promis une réforme simplificatrice. Mais déjà rien que dans les mots, ça ne va pas ensemble ! Et après, elle nous a expliqué la simplification à laquelle on n'a immédiatement rien compris. Le tout c'est qu'après, cela entraîne des questions de trésorerie et ce qui est infernal, c'est que derrière il y a des salariés...*

*Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : ça fait 20 ans que quelqu'un essaye de comprendre leur calcul : c'est divisé, multiplié, au prorata de ?*

*Madame Aurelle JEGO : donc les 17 600 € restants à cette ligne-là, c'est le solde du contrat Enfance Jeunesse 2021. L'année prochaine il n'y aura plus rien dans la ligne.*

*Et les autres changements à ce chapitre, c'est juste au-dessus, vous avez l'aide de l'Etat pour la cantine à 1 €.*

#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

*Monsieur le Maire : le chapitre 75 concerne les autres produits de gestion, où on a le loyer de la centrale photovoltaïque et le loyer des bâtiments.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : la compensation de l'État pour le recensement ?*

*Madame Aurelle JEGO : on ne l'a pas encore reçue, mais on avait eu à peu près cette somme la dernière fois*

#### **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

*Monsieur le Maire : ensuite les produits exceptionnels, principalement liés au remboursement de trop perçus.*

*Monsieur Michel CUPOLI : le chapitre 74, il y a un remboursement pour le fonctionnement des élections, Département et Région. C'est quoi ça ? C'est une rentrée d'argent de 710 €.*

*Madame Aurelle JEGO : à chaque fois qu'on organise les élections, l'État nous donne une petite indemnité. Cette année, on aura aussi une indemnité pour les présidentielles et les législatives. On ne connaît pas le montant avant. En général, c'est à peu près ça quand même ; pour deux élections, autour de 700 €.*

*Monsieur le Maire : ce n'est pas motivant pour en faire tous les week-ends.*

*Monsieur Michel CUPOLI : mais cela engage des frais, donc c'est bien quand même.*

*Monsieur le Maire : on n'a jamais calculé si ça couvrirait vraiment les frais.*

*Madame Aurelle JEGO : ça fait 300 € par élection, ce n'est pas beaucoup quand même....*

*Monsieur le Maire : ce n'est pas beaucoup parce que les gens ne voient que l'opération du vote et se disent que pour les votes tout est bénévole, mais cela a commencé plusieurs semaines avant avec la mise en place des panneaux, etc.*

*Monsieur Alexis BRU : pour les présidentielles, cela a occupé les employés deux matinées*

*Madame Aurelle JEGO : sans parler du technique, il y a tout l'administratif : ce sont des semaines et des semaines à gérer les procurations, les inscriptions etc.*

*Monsieur le Maire : pour les recettes de fonctionnement, donc sur l'ensemble des chapitres, d'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.*

#### **- Dépenses d'investissement**

*Monsieur le Maire : Maintenant les dépenses d'investissement*

#### **Chapitre 20 – Dépenses imprévues d'investissement**

*Monsieur le Maire : les dépenses imprévues, c'est un montant qui ne doit pas dépasser 7,5% du montant réel de la section en enlevant ce qui avait été réalisé auparavant. C'est ce qui permet d'équilibrer le budget chaque année. C'est un tout petit montant.*

#### **Chapitre 40 – Opérations d'ordre entre sections**

*Monsieur le Maire : là, si on les reprend pour l'année 2021, c'est l'amortissement de la participation de la SEM 81 [SEM Thémélia] ; la valeur de la rétrocession à Tarn Habitat : on a récupéré des terrains dont ils étaient propriétaires ; la valorisation des travaux en régie de 2021 pour la rambarde et la clôture du stade.*

#### **Chapitre 41 – Opérations patrimoniales**

*Monsieur le Maire : Sur les opérations patrimoniales en 2021, il y a l'intégration dans le patrimoine de la maîtrise d'œuvre des parkings de la Baute en 2016.*

#### **Chapitre 16 – Remboursements d'emprunts**

*Monsieur le Maire : Pour le total des remboursements de crédits, c'est la somme des emprunts que l'on a passés, avec les montants qui vont avec ; il n'y a pas grand-chose de plus, sauf que cette année, il y a la réintégration de l'emprunt qu'avait le SIVU qui va être intégrée au projet municipal.*

#### **Chapitre 204 – Subvention d'équipements versées**

*Monsieur le Maire : Ensuite, le total des subventions versées : c'est soit des organismes, soit des particuliers.*

*Les écochèques, il y a longtemps qu'on n'en fournit plus mais l'aide est toujours là.*

*La dissimulation des réseaux, ce sont des sommes que l'on fournit par le biais de travaux mandatés par le SDET, c'est ça ?*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : c'est ça. Enfouissement des réseaux, et c'est surtout la partie France Télécom.*

*Madame Aurelle JEGO : non, là c'est l'électricité et Télécom, c'est les deux. C'est juste qu'ils nous ont facturé qu'en 2022.*

#### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

*Monsieur le Maire : le chapitre suivant, dans les immobilisations corporelles, vous avez les plantations d'arbres, les agencements et aménagements. Et là, c'est quoi les réseaux d'électrification qu'on retrouve en plus ?*

*Madame Aurelle JEGO : ça, c'est au cas où une maison se construise et qu'il faille prolonger le réseau, et comme on serait en zone urbaine, ce serait à la commune de prendre ça à sa charge. On prévoit ça depuis des années, on n'a jamais eu à le faire parce que pour l'instant les réseaux sont là. Mais au cas où, il faut qu'on le prévoie.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : parce qu'on estime jusqu'à maintenant que c'est un branchement long. Article 51, c'est un équipement propre ; on considère que c'est un équipement propre et que cette partie du réseau ne servira qu'à la personne qui est au bout. Or, quand on est en zone urbaine, dès que l'on déploie du réseau, il est considéré commun pour tout le monde et on peut s'y raccrocher. Pour le moment, on n'a jamais eu à payer ça. Mais c'est vrai qu'il faut prévoir une somme. A un moment donné, il y aura bien quelqu'un qui n'aura pas le réseau à côté et il faudra le prolonger.*

#### **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

*Monsieur le Maire : le chapitre suivant, celui sur les immobilisations, c'est là où cette année, comme on ne provisionne pas 100 000 € de plus pour la SEM Thémélia, on propose une participation directement de 57 000 €. Donc ça, on aura l'occasion d'en reparler quand on adoptera le compte rendu à la collectivité, le CRACL, lors d'un prochain conseil municipal. Je ne sais pas si vous vous rappelez que l'an dernier on avait mis 100 000 € pour faire en sorte d'avoir des provisions, et donc on était partis sur le fait de mettre 100 000 € chaque année si jamais il y en avait besoin. Comme cette année, le besoin est moindre, on préfère participer, ce qui fait moins d'emprunt à payer dans l'équilibre de la ZAC, et de participer à une hauteur qui soit moindre que les 100 000 €.*

#### **Chapitre 26 – Titres de participation**

*Monsieur le Maire : Ensuite, les titres de participation : cette année, on a participé à Arpèges & Trémolos. Je ne sais pas selon les opérateurs de l'Agglo, si certains autres seront en cours dans l'année. C'est pour ça qu'on laisse 20 100 €, parce que ce qui est sûr d'être dépensé ce sont les 100 €, parce qu'on est devenu sociétaires d'Enercoop, la centrale photovoltaïque qui va nous fournir du courant à partir du premier mai prochain.*

## **Chapitre 27 – Créances**

*Monsieur le Maire : Ensuite, les « créances sur autres organismes », c'est là que l'on retrouve les 50 000 € d'avance pour Espace Jeunesse.*

*Madame Céline TAFELSKI : excusez-moi, vous êtes allé vite, je n'ai pas compris par rapport au 57 700 €, il y a une provision qui a été faite de 100 000 € mais qui n'est pas ciblée ; et là, vous évoquez 57 700 € pour Thémélia.*

*Monsieur le Maire : oui c'est ça*

*Madame Céline TAFELSKI : plutôt que de les provisionner, ils sont affectés à Thémélia, c'est ça ?*

*Monsieur le Maire : oui, c'est-à-dire qu'on a le choix soit de les conserver en provisions, soit de les verser. Et donc cette année, plutôt que de remettre 100 000 € de plus, on verse 57 000 €.*

*Madame Céline TAFELSKI : mais l'année dernière, on n'a pas provisionné pour Thémélia ; on a provisionné chez le compte du comptable public, mais pas pour une destination bien particulière.*

*Monsieur le Maire : l'esprit même c'est pour la ZAC.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : effectivement, on provisionnait avant ; là, on va leur verser au CRACL. On va leur verser en numéraire cette fois, directement.*

*Monsieur le Maire : mais ce n'était pas le sens de la question, la question c'est les 100 000 €*

*Madame Céline TAFELSKI : c'était ma deuxième question du coup !*

*Monsieur le Maire : donc vous avez la réponse à votre deuxième question. Les 100 000 € c'est aussi pour la ZAC, c'est-à-dire que c'est réservé ces provisions mais c'est en prévision de la ZAC.*

*Madame Céline TAFELSKI : et donc là, on saura ultérieurement pourquoi on leur verse et pourquoi on ne les provisionne pas, c'est ça ? Lors du CRACL ?*

*Monsieur le Maire : pour le coup, je n'ai pas compris la question.*

*Madame Céline TAFELSKI : on est bien d'accord que cette somme-là, elle n'est pas provisionnée, mais elle sera versée à Thémélia, et on connaîtra la raison lors du CRACL ?*

*Monsieur le Maire : c'est pour l'équilibre des opérations*

*Madame Aurelle JEGO : il y a pas mal de constructions de voiries à prévoir.*

*Madame Céline TAFELSKI : d'accord.*

*Monsieur le Maire : pour ceux qui ne sont pas à la commission, concernant les travaux c'est compliqué, ça je veux bien le croire. Mais quand on verra le compte rendu à la collectivité, on verra que cette année, on sait que le besoin est de 57 000 € ; ce qui fait que les 100 000 €, on n'a pas besoin d'y toucher. Si vous voulez, d'une certaine façon on a pris 43 000 € d'avance. C'est mieux formulé comme ça ?*

*Madame Céline TAFELSKI : oui, et puis plus les travaux vont avancer, les travaux de voirie, plus il y aura besoin très certainement de faire des versements de ce genre ?*

*Monsieur le Maire : sauf à un état des lieux de la commercialisation. En fait, je vais essayer de résumer une ZAC en une phrase : à un endroit donné, la commune confie à la SEM (parce qu'il n'y a que celui-là sur le département), des travaux qui sont au-delà des finances de la commune. En gros, la ZAC, c'est un équilibre à 14 millions d'euros. Donc la SEM a vocation à acheter tout, c'est-à-dire les terrains, les travaux, les personnels, les études. Ils ont une courbe où le jour 1, la courbe des recettes est à 0 puisqu'ils commencent avant la commercialisation. En fait, à la fin c'est : est-ce que les deux courbes se recouvrent ? Est-ce qu'on est à zéro ? Nous, ce que l'on s'est dit par rapport aux dernières commissions, c'est qu'on veut diminuer le nombre de maisons dans le projet, qui était au départ de 650 logements, on veut tomber entre 500 et 450 ; cela veut dire qu'il y aura moins de ventes et que l'on assume ça. Donc on se dit, on va provisionner pour voir en fonction des prix des terrains, comment ça se passe. Aujourd'hui on s'est dit que jusqu'à la fin, on essaye de provisionner 100 000 € chaque année, et on ne devrait pas être bien loin. Là, ce que l'on sait c'est qu'avec le CRACL qui nous est présenté - on s'était posé la question de savoir si on le présentait ce soir mais il y a encore des choses que la SEM veut revoir - avec 57 000 €, on n'a pas besoin de provisionner 100 000 € cette année, parce qu'on voit les deux courbes se rapprocher mieux que prévu d'après leurs estimations.*

*Madame Aurelle JEGO : là du coup c'est prévu au budget, mais cela fera l'objet d'une vraie délibération.*

*Monsieur le Maire : oui, on ne décide pas de le verser aujourd'hui.*

*Madame Céline TAFELSKI : oui, c'est prévu au budget, d'accord.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : en fait, plutôt que de leur verser au fil de l'eau, on préfère provisionner, l'avoir chez nous, et ainsi on tient le budget, ils sont obligés de « serrer ». C'est comme ça qu'on le tient. Vous l'avez provisionné. Mais là cette année, on a calé ; on vous donne 57 000 €.*



*Madame Céline TAFELSKI : c'est difficile à comprendre quand on ne vit pas la ZAC.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : je peux l'entendre.*

*Madame Céline TAFELSKI : c'est de se dire que d'ici par exemple la fin du mandat, ou d'ici que la ZAC se fasse, combien chaque année il faudra provisionner, et est-ce qu'il faudra provisionner ? C'est ça, quand on est extérieur, quand on ne vit pas la ZAC, on a du mal à comprendre.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : mais on aura du foncier, à l'avance.*

*Madame Céline TAFELSKI : suite au prochain épisode alors.*

*Monsieur le Maire : je comprends que vous soyez obligés de nous croire sur parole, car sans l'état ce n'est pas évident.*

*Madame Céline TAFELSKI : d'accord, merci.*

*Monsieur le Maire : Alors du coup, j'étais deux chapitres plus loin. Celui sur les 50 000 €, c'est l'avance que l'on a délibérée tout à l'heure.*

#### **Opération Acquisition de terrains**

*Monsieur le Maire : il y a toujours 7 000 € dans cette ligne-là ; on a acheté le terrain A. l'an passé pour arriver à, peut-être un jour, finir par faire ce bout de piste cyclable qui nous manque. On met toujours 7 000 € dans le budget à venir pour pouvoir acheter quelques terrains au Conseil Régional qui est propriétaire de l'autre côté.*

*Madame Aurelle JEGO : tout cela a déjà été délibéré il y a un moment déjà, mais les notaires n'ont toujours pas donné suite, finalisé on va dire.*

*Monsieur le Maire : oui parce qu'on parle de la crise pour les entreprises du bâtiment, mais alors côté des notaires, c'est spectaculaire.*

*Madame Céline TAFELSKI : c'est la crise du personnel. Il manque du personnel dans les offices notariaux. Les clerks notamment.*

*Monsieur le Maire : pour nous c'est un vrai problème.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : pour eux ce sont des actes administratifs simplement, pour des petites sommes de rien, ils ne veulent pas les faire, ils ne les mettent pas au-dessus de la pile.*

#### **Opération travaux bâtiment divers**

*Monsieur le Maire : ensuite on a des travaux divers sur les bâtiments ; ils sont détaillés dessous. Vous avez sur la mairie, on n'a pas consommé 8 000 €, on a mis 9 000 € pour l'année à venir ; pour les bâtiments scolaires, on a consommé 10 000 € sur les 27 000 € qu'on avait mis, et on remet 14 000 € pour l'année à venir. Ce sont des montants qui ne bougent pas beaucoup ; le même montant quasiment pour les autres bâtiments publics ; 2 000 € sur l'église, enfin c'est 2 000 € d'avance, on n'a pas de projet de connu à l'heure actuelle du moins.*

#### **Opération acquisition matériel divers**

*Monsieur le Maire : Ensuite les immobilisations corporelles : vous avez les installations de voirie où on retrouve les systèmes d'information locaux, mais on va retrouver cette année en plus les panneaux refuges de la LPO et les panneaux de l'Office National des Forêts, c'est pour ça qu'il va y avoir un peu plus de signalisation cette année.*

*Madame Aurelle JEGO : et les numéros de plaques de voiries.*

*Monsieur le Maire : oui, parce que tout le monde va avoir un numéro ; c'est une opération qui est un peu longue, mais là on est en train de fixer les nouvelles adresses à tous les habitants de la commune.*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : par un numéro au mètre.*

*Madame Céline TAFELSKI : oui on l'a reçu.*

*Monsieur le Maire : sur le matériel roulant, l'an dernier on avait mis 10 000 €, on n'a rien consommé ; on a mis 4 000 € cette année ; de ce que je sais, il y a une débroussailleuse et une tondeuse à acheter, qui vont rentrer dans cette ligne-là. Je passe parce que ce sont des petits montants et en fait cela ne bouge pas beaucoup. Ce qui va bouger plus, c'est la dernière ligne marquée « autres immobilisations corporelles », c'est là que l'on va retrouver les pots de fleurs que l'on a installés, et surtout qu'on va trouver le City stade, les jeux de l'école, qui vont être installés prochainement. Le City stade est avenue Saint-Exupéry, entre le Quartz et la rocade ; et les jeux vont être à l'intérieur de l'école. Il y a également près de 8 000 € prévus pour la clôture ; en fait il y a différents travaux que l'on retrouve dans cette ligne.*

Les autres immobilisations en cours, il y a 20 000 € mais c'est pour une prévision, Alexis, de travaux sur le mur du cimetière, c'est ça ? Et le columbarium, non ?

Monsieur Alexis BRU : non, le columbarium ce ne sera pas cette année. Là on va ouvrir le mur du cimetière, entre l'ancien et le nouveau cimetière.

Monsieur le Maire : ce qui fait que, là où l'an dernier on avait 1 179 000 € de travaux, la proposition est de 1 189 000 € cette année. Si je résume, parce que vous avez vu que cela va de la débroussailleuse à la rénovation du Quartz, ce ne sont pas les mêmes montants. Les travaux principaux concernent donc la rénovation du Quartz, également les travaux pour la jeunesse (à savoir le City stade d'un côté, le parc de l'école d'autre part), et ensuite ce sont des travaux de maintenance et de gestion courante des rues et des bâtiments.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Je vous remercie.

### **- Recettes d'investissement**

Monsieur le Maire : on termine avec les recettes d'investissement, qui commencent toujours avec le solde d'exécution d'investissement reporté (367 000 €) ; puis le virement de 50 000 € de la section de fonctionnement. Ensuite ce ne sont que des petits montants, des amortissements, des choses qui n'ont pas beaucoup d'impact. Avec une particularité, c'est qu'on a eu une recette exceptionnelle qui apparaît à la ligne 24, ce sont les 29 000 €, qui correspondent à la vente des terrains du Buffalo. Le Buffalo a été acheté entre 2007 et 2012, il y a eu plusieurs étapes ; il y avait une partie que Buffalo devait nous acheter bien plus tard une fois que toutes les places de parking public sont faites le long de la route de l'ancienne école, et que l'État nous ait rétrocédé ces terrains. Les terrains ont été rétrocédés à la fin des années 2010, et donc c'était compliqué par rapport au notaire, mais cela nous a permis de toucher les 29 000 € sur le budget investissement.

La taxe d'aménagement, là il y a un point sur ce qui a été réalisé l'an dernier, parce qu'il nous avait été annoncé un montant de 150 000 €

Madame Aurelle JEGO : il nous avait même été annoncé 165 000 €. Et on avait déjà réduit un peu.

Monsieur le Maire : Aurelle, qui n'avait pas confiance en ce chiffre, avait mis 150 000 €, et la taxe d'aménagement était de 62 000 €. On se demandait où ils avaient trouvé ce montant car ça fait quand même vrai manque à gagner. On a posé la question et on n'a eu aucune explication, c'est comme ça ! C'est assez frustrant. Donc là, on a mis 45 000 €, parce que le courrier dit 49 000 €.

Madame Aurelle JEGO : c'est ça. Et là par contre, on a croisé avec tous les permis, cela devrait être à peu près ça.

Monsieur le Maire : on a fait un décompte à part, parallèlement à ce que fait l'administration fiscale. Ce qui est une charge de travail supplémentaire, mais une erreur qui fait 100 000 €...

Ensuite, la DETR, ce qui se passe c'est qu'il y a des choses qui sont cycliques ; on passe de 185 000 € à 65 000 € ; Aurelle, ce sont les sommes qui n'ont pas été versées, c'est ça ? Qui sont arrivées en 2021 ?

Madame Aurelle JEGO : oui, c'est ce qui est en rouge ; les travaux du Quartz, l'avance n'a pas été versée puisque finalement les travaux ont été reportés à 2022 ; et après, le plan de relance informatique, les 9 800 €, c'est pareil, les achats se sont terminés à partir de septembre/octobre et on ne va recevoir la subvention qu'en 2022.

Monsieur le Maire : la ligne suivante, c'est la subvention du Département pour la cantine, mais c'est maintenant soldé.

Là, vous voyez aussi, tout à l'heure je me rends compte que quand je vous ai parlé d'investissement, je ne vous ai pas dit quelle était la stratégie, la manière dont on va dépenser les 225 000 € sur les 4 années. En fait, on s'est dit qu'on allait mettre 55 000 € chaque année, et c'est là qu'arrive la « carotte » fournie par l'agglomération : 55 000 € de fonds de concours, pour faire en sorte de contribuer à l'investissement dans les communes.

Ensuite la ligne suivante, c'est la forêt de Miyawaki que l'on a plantée le long de l'autoroute, qui va être financée par le fonds de compensation qui est un des premiers opérateurs de l'ESS mis en place par l'Agglo. Pour le coup, on peut remercier Jean-Marc, parce que c'est la société Inforsud, et il a quand même joué un peu l'entremetteur, qui compense carbone son activité dans cette forêt.

*Donc la société est rentrée dans le processus et se retrouve avec une compensation à proximité, on pouvait difficilement faire plus proche.*

*Là, on retrouve la créance sur l'avance remboursable des 50 000 € que l'on fait à Espace Jeunesse. Voilà pour ce qui est des recettes d'investissement. Je ne sais pas s'il y a des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.*

*Monsieur le Maire : on arrive à la dernière délibération, avec des recettes et des dépenses qui sont équilibrées à 1 656 163,38 € pour le fonctionnement et à 1 189 396,51 € en investissement, soit un budget total de 2 845 559,89 €. Je vous propose d'adopter le budget primitif 2022.*

*A moins qu'il y ait des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.*

Madame Aurelle JEGO indique aux membres du conseil municipal qu'elle fait circuler le compte administratif 2021 et le budget 2022, et leur précise qu'ils ont juste à signer la première page à chaque fois.

*Monsieur le Maire : vous avez tout de suite après la note de synthèse, un document qui est vraiment un document fait maison, par Aurelle - c'est vraiment un super document - vous avez une ligne marquée en rouge, je sais qu'Aurelle tient à ce que je le dise à chaque fois, c'est sur la dernière page, c'est que dans le budget prévisionnel, toutes les dépenses sont toujours surestimées et toutes les recettes sont toujours sous-estimées, c'est pour ça qu'il y a une différence entre les deux [entre le budgétisé et le réalisé].*

*Juste par rapport à la présentation, sur ce que je vous ai dit concernant le taux d'endettement par habitant : quand on fait un crédit relai comme on le fait cette année, le crédit va être d'un an, de deux ans, enfin cela va dépendre de la durée de l'affectation, vous allez voir que le taux d'endettement de la commune va dépasser 500 € cette année parce que l'emprunt, celui qui nous endette pour plusieurs années qui est de 147 000 €, est additionné d'un crédit relais de 300 000 €, qui est inclus dans les ratios par habitant. Ce qui est normal d'un point de vue purement mathématique, mais qui fausse le taux d'endettement de la commune. Parce qu'un emprunt que l'on fait sur un an, 18 mois, ou maximum deux ans, et qu'on rembourse en totalité en une seule fois, ce n'est pas un outil de gestion pertinent à notre égard.*

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	1 656 163,38 €	1 656 163,38 €
Section Investissement	1 189 396,51 €	1 189 396,51 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 845 559, 89 €</b>	<b>2 845 559, 89 €</b>

Monsieur le Maire procède au vote

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve la délibération.

#### QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire : concernant les questions diverses, j'en avais deux.*

*Il y en a une que j'ai évoquée lors de la présentation du budget, c'est par rapport à ces retraites que l'on peut tous avoir en fonction de nos mandats actuels, ou anciens d'ailleurs parce que cela se cumule. Donc on vous fait suivre l'estimation propre à chacun.*

*Autre point, sur lequel on n'a pas su quoi faire parce que cela nous a beaucoup surpris, il s'agit d'une demande pour utiliser cette salle à des fins festives privées. C'est quelqu'un qui veut fêter un anniversaire de mariage, en nous demandant de venir avec un maire de l'extérieur ; il nous demande à ce qu'il n'y ait pas un élu local pour fêter ça. Cela nous a paru quelque peu farfelu...*

*Monsieur Jean-Charles BALARDY : fêter ou célébrer ?*

*Monsieur le Maire : conforter plusieurs années après. Participer à ce genre de choses, pourquoi pas. J'ai déjà eu à faire les 50 ans de mariage, et c'est fait dans un cadre républicain ; mais pas prêter la salle du conseil municipal pour faire ce genre d'événement privé. On voulait vous dire qu'on allait répondre par la négative. Mais comme c'est la demande d'un administré de la commune - on a parfois des demandes de location de l'extérieur - on va dire non pour les usages privés de cette salle. Je pense que tout le monde en conviendra. Ce n'est pas une délibération, mais la demande était tellement spécifique, que je ne pouvais pas m'empêcher de vous la dire.*

*J'ai fini pour les questions diverses. Est-ce que certains d'entre vous ont des remarques, des questions de ce type-là, ou pas ? Non ? Alors la séance est levée.*

*Monsieur le Maire : juste un mot quand même sur les élections qui se sont déroulées hier, et sur les résultats propres à la commune. Je ne sais pas si vous avez vu les résultats propres à la commune, ils sont assez proches finalement de ce qui s'est passé nationalement, avec trois candidats qui émergent. Avec un vote utile qui s'est porté sur ces trois candidats, ici comme partout en France d'ailleurs. C'est assez spectaculaire de voir comment dans beaucoup de communes, c'est cette répartition-là.*

*Je sais bien que dans les Pyrénées, il y a des endroits où Lasalle arrive dans les deux premières positions - et même dans le département, il y a des endroits où il arrive même en première position - mais c'est un vote un peu particulier qui correspond à de toutes petites collectivités.*

*Ce que l'on peut voir, c'est qu'il y a quand même, ici comme ailleurs, une population qui est divisée en 4, et qui a vocation à se structurer en 3. C'est-à-dire qu'il y a un quart qui vote Rassemblement National, un quart qui vote la République en Marche, un quart qui vote la France insoumise, et un quart qui votent pour les autres candidats. Et ce que l'on peut lire sur les résultats nationaux, c'est qu'il y a une structuration du pays qui se fait à trois tiers : un centre, une droite plutôt extrême, et une gauche qui est on va dire une gauche « radicale » (c'est l'adjectif que j'ai entendu aujourd'hui pour caractériser ça).*

*Ce qui est très inquiétant, c'est la manière dont il n'y a plus consensus, partout dans le pays. Vous avez vu qu'à l'occasion j'avais été interrogé pas mal sur les questions d'abstention suite à la recherche - je ne sais pas comment il faut appeler ça - le film que j'ai pu produire l'été dernier. On se rend compte que les gens que l'on installe au pouvoir n'ont pas d'assise. Aujourd'hui, le Président ou la Présidente qui va être élu(e) dans 15 jours, 80% des inscrits, du pays ne sont pas allés voter pour lui ou pour elle. Et donc cela veut dire que si demain, par le jeu des législatives, cette personne se retrouve à avoir le même pouvoir que ce qui s'est passé, il y a un doute légitime sur la décision telle qu'elle est prise. Cela nous met en danger. Je ne parle pas du conseil municipal ; quand on voit la nature des échanges, comment ça se passe, la manière dont on travaille, y compris entre opposition et majorité, on est à mille lieues de ces affrontements-là. Mais c'est inquiétant, parce que ce que je vois, mon ressenti de maire, c'est à quel point des parts entières de la population ne se parlent plus, se disjoignent, et n'ont plus envie de converser avec le camp d'en face ; sauf que le camp d'en face, il est tellement immense pour tous les cas, que c'est pour moi, mon âge et mon expérience me font dire ça, un souci.*

*Voilà ce que je voulais vous dire en terminaison de ça. Et que chaque fois que l'on peut s'éviter de se confronter tous, les uns les autres, c'est toujours beaucoup mieux. Voilà ce que je voulais vous dire en aparté de ce Conseil municipal, et au vu de ce qui s'est passé ici hier soir. En tout cas, je vous remercie pour votre attention.*

*La séance est clôturée à 22h15*